

COMMENT COMMETTRE DES CRIMES EN MER SANS ÊTRE PRIS ?

Un guide pratique pour
dissimuler la propriété
de votre flotte de pêche



**VOUS RÊVEZ DE
PILLER LES OCÉANS,
DE TIRER PROFIT
DE LA CRIMINALITÉ
TRANSNATIONALE ET
D'ÉCHAPPER À LA JUSTICE ?
VOICI COMMENT FAIRE!**



Étape 1: Choisir un pavillon de complaisance

Pourquoi enregistrer le pavillon de son navire dans son propre pays où l'identité du propriétaire peut être vérifiée alors que vous pourriez obtenir un « pavillon de complaisance » ? Pensez à un pays qui pose peu de questions, n'imposent quasiment aucun contrôle, et dont la réglementation maritime est très peu, voire pas du tout, appliquée.

En cas d'infraction, il vous suffira de payer une petite amende ou un pot-de-vin pour vous en sortir. Si cela s'avère trop coûteux, vous pouvez toujours repeindre le nom du navire, changer son pavillon ou encore déplacer vos activités vers un autre territoire, -et poursuivre vos activités comme si de rien n'était.

Garder une longueur d'avance sur les autorités constituera un élément clé de votre arsenal pour échapper aux conséquences du prélèvement illégal d'ailerons de requins, de la chasse aux dauphins ou encore de la pêche illégale — simplement en rendant plus difficile la localisation de votre navire.

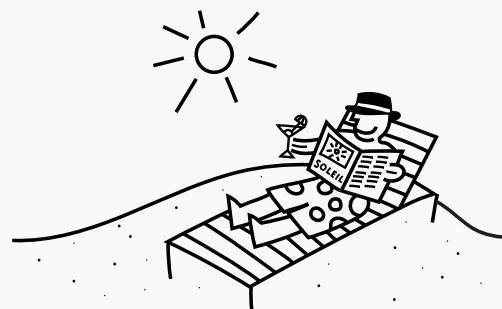
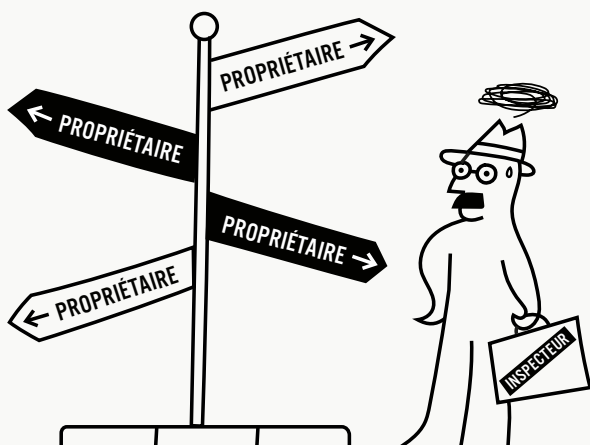


Étape 2: Construire un labyrinthe corporatif

Créez une société écran dans un pays où l'opacité des entreprises est un argument de vente. Faites en sorte que cette société détienne une autre société dans un autre pays, puis enregistrez cette dernière comme propriétaire de vos navires. La bonne nouvelle : vous disposez d'un vaste choix, sur tous les continents !

Presque aucun pays n'exige que vous vous enregistriez en tant que bénéficiaire effectif de votre flotte, ce qui est encore moins contraignant que d'autres obligations liées au secret financier. Si vos navires sont pris en flagrant délit de trafic de drogue ou d'utilisation d'engins de pêche interdits, l'affaire relève des autorités ...et du capitaine. Pas de vous.

Cet empilement de sociétés-écrans vous permettra de profiter de l'exploitation de navires qui maltraitent les équipages, détruisent les écosystèmes marins ou s'adonnent au trafic d'espèces sauvages, le tout sans que votre nom n'apparaisse jamais dans un registre public.

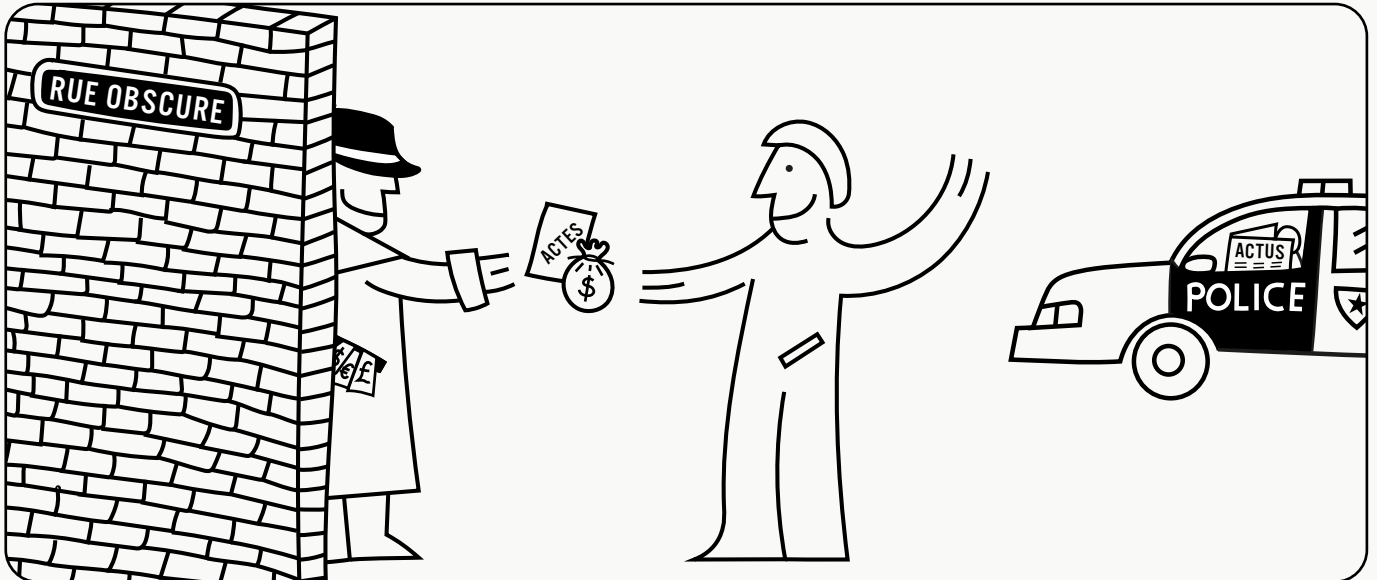


Étape 3: Engager un prête-nom local

Des lois nationales interdisent aux étrangers toute propriété ? Pas de problème ! Il suffit de trouver un sympathique « partenaire commercial » local qui enregistrera la société ou le navire à son nom ou dans le cadre d'une coentreprise. Il a l'air légitime sur le papier, mais c'est toujours vous qui encaissez l'argent en coulisses.

Lorsque votre navire est pris en flagrant délit d'utilisation d'engins illégaux ou de destruction de filets artisanaux, c'est votre prête-nom qui paie l'amende, **tandis que vous empochez les bénéfices.**

Historiquement, au Ghana, jusqu'à 90 % des navires prétendument locaux sont en réalité contrôlés par des intérêts chinois qui utilisent précisément cette astuce.



Étape 4: Déjouer les satellites

Certes, la technologie permet de repérer votre navire en train de pêcher dans une aire marine protégée (AMP). Mais elle ne peut pas encore identifier le propriétaire du navire, qui l'a envoyé là-bas, ni préciser si c'est bien vous qui en tirez profit. Les traces écrites s'arrêtent généralement à une société écran éphémère ou inidentifiable.

Les satellites ne peuvent pas non plus révéler si vos équipages ne sont pas payés, s'ils sont restés retenus à bord pendant des années, ou s'ils vivent dans des conditions sordides. Alors n'hésitez pas à en profiter pour réduire vos coûts : après tout, vous êtes là pour faire de l'argent, pas pour vous faire des amis !



EN RÉSUMÉ :

il *ne devrait pas* en être ainsi
- et il existe une solution simple.

Pour chaque
dollar investi dans
la transparence
de la propriété, les
gouvernements
peuvent économiser
ou récupérer jusqu'à
20 dollars.

Le fait de cacher la véritable propriété des navires de pêche permet la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), de graves abus en matière de travail et la destruction à l'échelle industrielle des écosystèmes marins.

Mais cela n'est pas inévitable.

L'identification et la divulgation publique des **propriétaires effectifs des navires** peuvent briser les chaînes du secret, permettre de sanctionner les véritables individus qui profitent de ces crimes, et constituer un moyen de dissuasion efficace pour changer les comportements et forcer les acteurs criminels à chercher de nouvelles méthodes pour dissimuler les activités et les produits illicites.

FAIRE DE CETTE VISION UNE RÉALITÉ

EJF recommande aux gouvernements nationaux :

1. D'exiger la divulgation de la propriété effective de tous les navires de pêche battant leur pavillon, comme condition d'enregistrement et de licence, avant d'accorder l'accès à la pêche dans les eaux nationales.
2. D'enregistrer la propriété effective et les intérêts des navires battant pavillon étranger détenus par leur ressortissants - afin de garantir que la responsabilité s'étende au-delà de l'État du pavillon.
3. De conserver les informations sur les bénéficiaires effectifs dans des registres centralisés afin d'aider les services répressifs, les agences fiscales et les autres parties prenantes dans leurs efforts d'investigation, de prévention et de sanction de tout acte répréhensible.
4. De soutenir la coopération internationale et le partage des données, notamment en tirant parti des outils et accords internationaux existants, tels que le registre mondial des navires de pêche de la FAO, l'accord sur les mesures du ressort de l'État du port et les dispositions des ORGP en matière de transparence.
5. De rendre obligatoire pour tous les navires de pêche l'utilisation de la technologie de suivi des navires - à tout moment ! - et de partager les informations VMS avec le système Global Fishing Watch, afin que ces données soient accessibles à tous, gratuitement et en permanence.